

LES MÉTIERS

DE L'EMPLOI À LA FORMATION



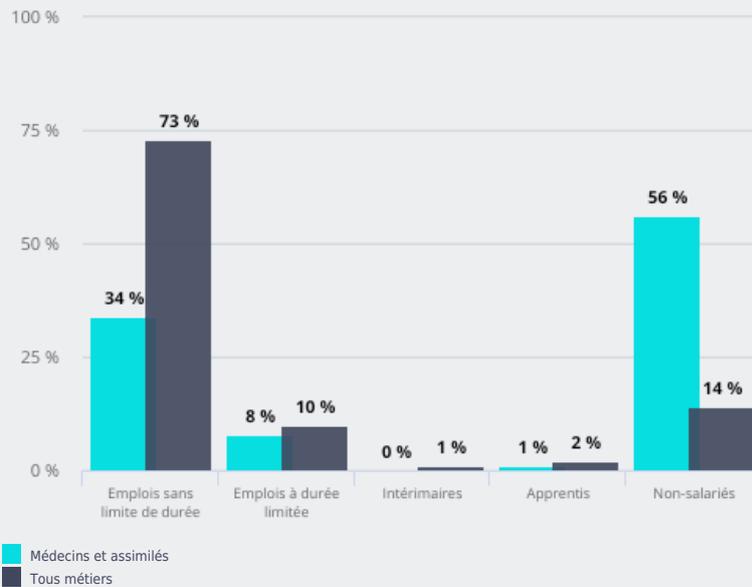
SANTÉ, ACTION SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

MÉDECINS ET ASSIMILÉS**QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?**Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds social européen.

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹

54 %

des professionnels exerçant ce métier sont non-salariés



La moitié des personnes exerçant ce métier gagnent plus de

4 020 €

net par mois à temps plein (1 740 € tous métiers)



20 %

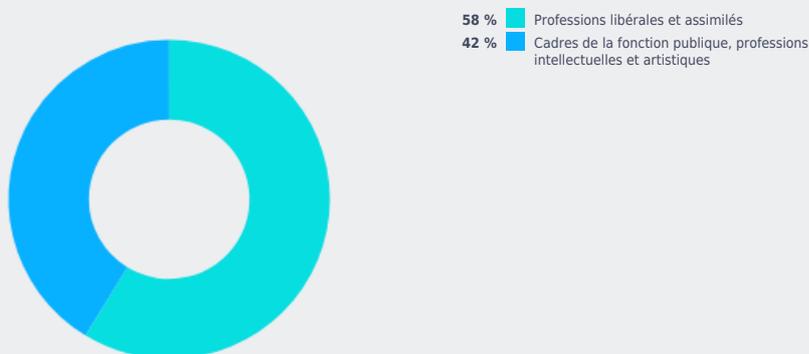
des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (17 % tous métiers)



CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

58 %

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Professions libérales et assimilés"



STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES FEMMES EN EMPLOI

44 %

des femmes exerçant ce métier sont non-salariés

 Médecins et assimilés
 Tous métiers



STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES HOMMES EN EMPLOI

65 %

des hommes exerçant ce métier sont non-salariés

 Médecins et assimilés
 Tous métiers



27 % des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (26 % des femmes en emploi)

13 % des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **3 750 €** net par mois à temps plein (1 680 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **4 730 €** net par mois à temps plein (1 800 € pour les hommes tous métiers confondus)

 Sources : Insee - RP au lieu de résidence, Base tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

 Notes :

¹ Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.